

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER

| |
|---|
| <p style="text-align: center;">PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER DE LA SEANCE DU MERCREDI 20 DECEMBRE 2017 Salle Albert Schweitzer - Maison des Services - MUNSTER</p> |
|---|

Sous la présidence de Monsieur Norbert SCHICKEL, Président

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 18 heures 30.

BREITENBACH

Pierre GSELL, Vice-président, Maire,

ESCHBACH-AU-VAL

Norbert SCHICKEL, Président, Maire

GRIESBACH-AU-VAL

Daniel FURTH, Vice-président, Maire

GUNSBACH

André TINGEY, Membre du Bureau, Maire
Maurice HENRY, Conseiller, Adjoint au Maire

HOHROD

Bernard FLORENCE, Membre du Bureau, Maire

LUTTENBACH

Francis KLEIN, Membre du Bureau, Maire

METZERAL

Robert GEORGE, Conseiller, Conseiller Municipal

MITTLACH

Patrick DORDAIN, Délégué suppléant, Adjoint au Maire de MITTLACH,

MUNSTER

Pierre DISCHINGER, Vice-président, Maire
Monique MARTIN, Conseillère, Adjoint au Maire, Conseillère Départementale
Jean-François WOLLBRETT, Conseiller, Adjoint au Maire
Albert ARLEN, Conseiller, Adjoint au Maire
Antoinette STRAUMANN, Conseillère, Adjoint au Maire
Marc WIOLAND, Conseiller, Adjoint au Maire
Roland GIANTI, Conseiller, Adjoint au Maire
Hubert ZEYSSOLFF, Conseiller, Conseiller Municipal

SONDERNACH

Jean-Jacques OBERLIN, Membre du Bureau, Maire

SOULTZBACH-LES-BAINS

Jean-Louis FEUERSTEIN, Membre du Bureau, Maire

SOULTZEREN

Christian CIOFI, Vice-président, Maire

STOSSWIHR

Michel KLINGER, Membre du Bureau, Maire
Sonia SCHUSTER, Conseillère, Adjoint au Maire

WASSERBOURG

Gilbert RUHLMANN, Membre du Bureau, Maire

WIHR-AU-VAL

Gabriel BURGARD, Membre du Bureau, Maire
Geneviève TANNACHER, Conseillère, Adjoint au Maire

Absents excusés et représentés :

Bernard ZINGLE, Membre du Bureau, Maire de MITTLACH

Absents excusés et non représentés :

Romy LOCHERT, Conseillère, Conseillère Municipale
Morgane ERTLE, Conseillère, Conseillère Municipale de SOULTZEREN

Absents non excusés:

./.

Ont donné procuration :

Denise BUHL, Vice-présidente, Maire de METZERAL, Conseillère Régionale, *procuration à Monsieur Christian CIOFI, Maire de SOULTZEREN,*
Patrick ALTHUSSER, Membre du Bureau, Maire de MUHLBACH-SUR-MUNSTER, *procuration à Monsieur Norbert SCHICKEL,*
Edith HUSSER, Conseillère, Adjoint au Maire de MUNSTER, *procuration à Madame Monique MARTIN, Adjoint au Maire de MUNSTER.*

Invités (sans droit de vote) :

André WEHREY, Délégué suppléant, Adjoint au Maire de BREITENBACH, *excusé*
Michèle SCHIRA, Déléguée suppléante, Adjoint au Maire d'ESCHBACH-AU-VAL, *excusée*
Gilbert MEYER, Délégué suppléant, Adjoint au Maire de GRIESBACH-AU-VAL, *excusé*
Charles FRITSCH, Délégué suppléant, Adjoint au Maire de HOHROD,
Bernard REINHEIMER, Délégué suppléant, Adjoint au Maire, *excusé*
Mady REBERT, Déléguée suppléante, Adjoint au Maire de MUHLBACH-SUR-MUNSTER, *excusée*
Romain BILL, Délégué suppléant, Adjoint au Maire de SONDERNACH, *excusé*
Philippe HANTZ, Délégué suppléant, Adjoint au Maire de SOULTZBACH-LES-BAINS, *excusé*
Jean-François KABUCZ, Délégué suppléant, Adjoint au Maire de WASSERBOURG, *excusé.*

Monsieur le Président, Norbert SCHICKEL fait part des pouvoirs.

Le Conseil Communautaire désigne Monsieur Christian CIOFI pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance publique du 6 décembre 2017**
2. **Communication des décisions d'achat du Président et des Vice-présidents**
3. **Intercommunalité**
 - 3.1 Modification statutaire
 - 3.2 Définition de l'intérêt communautaire pour la voirie
 - 3.3 Programme Gerplan 2018
4. **Finances**
 - 4.1 Décision modificative N° 7 budget général 2017
 - 4.2 Assujettissement à la TVA du budget annexe assainissement 2018
 - 4.3 Ouverture des crédits budgétaires d'investissement 2018
 - 4.4 Convention avec Terre des Mondes
 - 4.5 Attribution du marché d'entretien de la voirie
5. **Divers**

Monsieur le Président, Norbert SCHICKEL, salue l'ensemble des personnes présentes et plus particulièrement Madame Monique MARTIN, Conseillère Départementale, Monsieur Pascal VINCENT, Comptable du Trésor, la presse et le personnel.

POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 DECEMBRE 2017

Le procès-verbal, expédié à tous les délégués, est commenté par le Président.

Monsieur Jean-François WOLLBRETT indique qu'il a pris connaissance du compte rendu de la séance du 6 décembre et notamment des décisions du bureau du 29 novembre 2016 au sujet des fonds de concours. Il estime que le dispositif doit évoluer mais qu'il n'appartient pas au bureau de décider de la fin de ce dispositif. Monsieur le Président indique que le sujet sera débattu en commission finances et à l'occasion du DOB car au regard des nouvelles compétences exercées par l'intercommunalité au niveau du développement économique, il est indispensable que les recettes issues du tissu économique de la vallée soient réinvesties dans la promotion du commerce et le développement économique.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance publique du 6 décembre 2017 est adopté.

POINT 2 – COMMUNICATION DES DECISIONS D'ACHAT DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Sur la base des compétences déléguées par le Conseil dans la délibération du 6 avril 2004, l'exécutif intercommunal a procédé aux achats suivants :

PERIODE DU 1^{er} AU 30 NOVEMBRE 2017 – Budget Général

| | FOURNISSEUR | OBJET | N° MANDAT | MONTANT |
|--|--|--|-----------|-------------|
| TRAVAUX | LAEMMEL PASCAL SERRURERIE | Protections murales en tôle local huiles | 1390 | 720,00 € |
| | LAEMMEL PASCAL SERRURERIE | Guidage benne centre de valorisation | 1513 | 10 682,58 € |
| MATERIEL AMORTISSA BLE | MATHOU CREATIONS SAS | Acquisition casiers 5 patères pour Multi Accueil Munster | 1388 | 207,07 € |
| | WESCO | Miroir Multi Accueil Munster | 1389 | 138,60 € |
| | SA MANUTAN | Panneau Plaxiglass pour Webmaster | 1392 | 358,80 € |
| | ELECTROVAL | Lave-vaisselle pour Multi Accueil Soultzbach | 1427 | 509,00 € |
| | HABA France | Plan de change mural assise extérieur igloo et petite cloisonnette Multi accueil Munster | 1518 | 1 701,84 € |
| FOURNITURES | SUPER U | Frais d'alimentation soirée fin animations été 2017 | 1374 | 14,13 € |
| | SUPER U | Frais d'alimentation animations espace jeunes | 1375 | 37,30 € |
| | SOC 10 DOIGTS | Fournitures pour Animations Petites vacances Toussaint BAJ et Espace Jeunes | 1376 | 103,82 € |
| | SA MANUTAN | Étiquettes courriers badge centre de valorisation et porte copies | 1391 | 334,01 € |
| | SA MANUTAN | Fournitures administratives pour Webmaster | 1393 | 56,58 € |
| | SUPER U | Frais d'alimentation spectacle Bulle saison 2016 2017 | 1408 | 2,33 € |
| | BRICONAUTES | Fournitures pour centre de valorisation | 1410 | 238,49 € |
| | SUPER U | Frais d'alimentation réunion CCVM et spectacle ECSG | 1429 | 109,91 € |
| | ANDREZ-BRAJON / DUPONT EST SA | Fournitures plaque de déclenchement toilettes crèche Munster et contacteur COSEC | 1430 | 192,89 € |
| | SCHINDELE | Fourniture réduction de pression crèche Soultzbach | 1431 | 110,05 € |
| | UGAP | Fournitures Administratives | 1432 | 88,49 € |
| | MAISON DISCHINGER | Fourniture panier garni pour déplacement Langre service déchets | 1469 | 46,40 € |
| | BATIFER SA | Fourniture petit équipement COSEC | 1485 | 827,40 € |
| | PRINT SAS | Fourniture étiquettes affranchissement | 1486 | 65,76 € |
| | UGAP | Fourniture administratives pour BAJ et CCVM | 1487 | 92,39 € |
| | SUPER U | Fourniture matériel et alimentation Animations Vacances Toussaint Espace Jeunes | 1499 | 148,51 € |
| | SUPER U | Fourniture matériel et alimentation Animations Vacances Toussaint Espace Jeunes et BAJ | 1500 | 53,87 € |
| | PHARMACIE ZIMMERMANN | Animations été 2017 pharmacie pour les animations | 1501 | 70,55 € |
| | ROTIN FILE | Ecole de Sports et Arts 2017 2018 Matériel pour stage vannerie | 1502 | 601,80 € |
| | LIBRAIRIE CARPE DIEM | Achat livre pour spectacle A l'Ombre d'un nuage à ECSG | 1516 | 20,81 € |
| LES CAVES DU CHALET | Fourniture boissons Soirée Réseau Parents | 1519 | 16,33 € | |
| PRESTATION S DE SERVICE ET INTELLECTUE LLES | GRAINS DE FOLIES | Animations Petites vacances Toussaint intervention Michel Castillo | 1377 | 110,00 € |
| | MENUISERIE STOEHR | Réparation volet roulant logement 1er étage immeuble 34 rte de Gunsbach | 1395 | 66,00 € |
| | CIMES ET SENTIERS | 2017 entretien circuits VTT | 1396 | 750,00 € |

| | | | |
|-------------------------------|---|-------------|----------|
| GARAGE SCHMIDT SARL | Remplacement lampe feu stop véhicule Mercedes | 1397 | 8,33 € |
| DERNIERES NOUVELLES D'ALSACE | Novembre 2017 à octobre 2018 Abonnement Journal DNA | 1436 | 375,00 € |
| L'ALSACE | Novembre 2017 à octobre 2018 Abonnement Journal L'Alsace | 1437 | 382,50 € |
| DERNIERES NOUVELLES D'ALSACE | Avis d'attribution marché fourniture énergie électrique | 1438 | 925,27 € |
| JOURNAL OFFICIEL | Avis d'attribution marché fourniture énergie électrique | 1439 | 540,00 € |
| JOURNAL DES SPECTACLES | Annonce spectacle à ECSG | 1467 | 219,00 € |
| VAL LOC | Location marteau burineur pour centre de valorisation | 1480 | 38,57 € |
| ANSEL Eric ESPACES VERTS | Entretien espaces verts ZAI du Krebsbach | 1488 | 215,40 € |
| BRUNN FRERES | Remplacement de la sécurité plancher et débouchage siphon chambre funéraire | 1489 | 129,16 € |
| WEREY MX RACING | Réparation vélo BAJ | 1503 | 119,95 € |
| HOTEL REST. PERLE DES VOSGES | Frais de réception réunion Comité de Pilotage OCM | 1505 | 226,90 € |
| ARCHIMENE | Animations Petites vacances Toussaint intervention Jérôme pour le BAJ | 1507 - 1508 | 224,60 € |
| GEPSLA | Ecole de Sports et Arts 2017 2018 intervention théâtre 1er trimestre | 1509 | 341,18 € |
| SARL XTREME LASER 68 | Animations Petites vacances Toussaint entrée Lasergame Espace Jeunes | 1510 | 256,00 € |
| CENTRE DE FORMATION SECOURIS. | Formation continue PSE1 et 2 pour 2 agents | 1511 | 180,00 € |
| AU PETIT SCHLITTEUR SARL | Frais de réception Forum Transmission d'Entreprises | 1521 | 430,38 € |
| GV PSY | Soirée REAAP Relations Fraternelles | 1522 | 244,00 € |

PERIODE DU 1^{er} AU 30 NOVEMBRE 2017 – Budget Centre Nautique Intercommunal

| | FOURNISSEUR | OBJET | N° MANDAT | MONTANT |
|--|-------------------------------|--|-----------|------------|
| TRAVAUX | VIVALE | Remplacement régulateur CTA | 522 | 1 555,61 € |
| FOURNITURES | BRICONAUTES | Fourniture petit équipement | 492 | 391,94 € |
| | BRUNN FRERES | Fourniture clé pour presto | 493 | 37,93 € |
| | SA ELECTIS | Fourniture disjoncteurs | 494 | 177,13 € |
| | PHARMACIE ZIMMERMANN | Produits pharmaceutiques | 495 | 316,85 € |
| | SARL CENTRE ADMINISTRATIF LYS | Fourniture petit équipement et nettoyeur multi usage | 501 | 1 466,11 € |
| | BRUNN FRERES | Fourniture vase flexcon | 502 | 67,73 € |
| | SA ELECTIS | Fournitures électriques | 520 | 964,58 € |
| | SAS DECATHLON | Vêtements de travail Jean Bernard GRAFF | 521 | 62,44 € |
| | BRUNN FRERES | Fourniture joints pour échangeur à plaques | 524 | 220,88 € |
| PRESTATIONS DE SERVICE ET INTELLECTUELLES | LA NOUVELLE AUBERGE | Frais réception réunion architectes extension bainéo | 488 | 73,40 € |
| | SCHMIDT GARAGE SARL | Révision véhicule Partner | 496 | 163,05 € |
| | CENTRE ANALYSES ET RECHERCHES | Analyse d'eau | 497 | 321,22 € |
| | JOURNAL DES SPECTACLES | Encart publicitaire Magazine des Spectacles | 498 | 727,08 € |
| | SARL ECLAIR | Insertion publicitaire Magazine | 507 | 544,32 € |

PERIODE DU 1^{er} AU 30 NOVEMBRE 2017 – Budget Chauffage Collective Bois

| | FOURNISSEUR | OBJET | N° MANDAT | MONTANT |
|-------------|-------------|---|-----------|------------|
| FOURNITURES | ONF ENERGIE | Fourniture plaquettes bois octobre 2017 | 71 | 6 954,13 € |

PERIODE DU 1^{er} AU 30 NOVEMBRE 2017 – Budget Assainissement

| | FOURNISSEUR | OBJET | N° MANDAT | MONTANT |
|--|-------------|--------------------------|-----------|------------|
| PRESTATIONS DE SERVICES ET INTELLECTUELLES | ATIC | Nettoyage bassin d'orage | 118 | 1 840,80 € |

PERIODE DU 1^{er} AU 30 NOVEMBRE 2017 – Budget Maison du Fromage

| | FOURNISSEUR | OBJET | N° MANDAT | MONTANT |
|--|-----------------|---|-----------|------------|
| PRESTATIONS DE SERVICES ET INTELLECTUELLES | JMSAV CHAUFFAGE | Remplacement platines chaufferie bois MDF | 54 | 2 597,00 € |

PERIODE DU 1^{er} AU 30 NOVEMBRE 2017 – Budget Fromagerie de la Vallée

| | FOURNISSEUR | OBJET | N° MANDAT | MONTANT |
|--|------------------|---|-----------|----------|
| PRESTATIONS DE SERVICES ET INTELLECTUELLES | VEIMATEC ENERGIE | Remplacement fermeture automatique chambre froide | 32 | 377,88 € |

POINT 3 – INTERCOMMUNALITE**3.1. Modifications statutaires de la CC Vallée de Munster**

Point présenté par Norbert SCHICKEL, Président

L'article L 5214-23-1 du CGCT dans sa rédaction actuelle précise que pour être éligible à la DGF bonifiée, l'EPCI doit exercer au 1^{er} janvier 2018 au minimum 9 compétences parmi celles listées par ledit article.

Pour continuer à percevoir la DGF bonifiée qui représente 185 000 € par an pour notre territoire, la CC de la vallée de Munster a par délibération du 25 octobre 2017 proposé à ses communes membres de faire évoluer les compétences de l'intercommunalité en y ajoutant les compétences suivantes :

- GEMAPI,
- Création, entretien et de gestion de la voirie d'intérêt communautaire
- Assainissement

Il est rappelé que les transferts de compétences sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'EPCI et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'EPCI. Dans ce cadre, la ville de Munster dispose d'une

minorité de blocage compte tenu de sa population qui représente plus de 25% de la population totale de l'EPCI.

Le conseil municipal de Munster dans sa séance du 5 décembre 2017 a voté contre la révision statutaire proposée par l'EPCI. Par l'exercice de cette minorité de blocage, la commune de Munster a mis fin à l'ensemble de la démarche de révision statutaire.

Le 7 décembre 2017, les maires de la Vallée de Munster se sont rencontrés afin de trouver une issue qui permette de préserver les finances intercommunales. Au cours de cette réunion, le Maire de Munster a indiqué l'opposition ferme de son conseil municipal à la prise de compétence assainissement par l'EPCI et la seule issue favorable de ce dossier réside dans un amendement au projet de loi de finances 2018 qui est actuellement examiné par le Parlement. En effet, un amendement a été adopté en premier lecture au Sénat dont l'objet est de réduire à 8 groupes de compétences à exercer pour permettre l'éligibilité à la DGF bonifiée.

Compte tenu de la situation actuelle de blocage, il est donc proposé d'acter une révision statutaire sur la base de l'exercice de 8 groupes de compétences, en espérant que la loi de finances définitivement promulguée en fin d'année 2017 exige bien 8 compétences au lieu des 9 actuelles pour être éligible à la DGF bonifiée.

Aussi, dans l'hypothèse où l'article L 5214-23-1 du CGCT dans sa version applicable au 1^{er} janvier 2018 demanderait l'exercice de 8 compétences, il est proposé au Conseil communautaire de retenir les compétences suivantes (**en rouge, les nouvelles compétences**)

COMPETENCES OBLIGATOIRES

A. Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire dont zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale, schéma de secteur

B. Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 du CGCT dont :

- L'Accompagnement des jeunes en recherche d'emploi par le biais de la Mission Locale de Colmar.
- La Participation à la Plate-forme d'Initiative Locale Colmar Centre Alsace Initiative.
- La création, l'entretien et la gestion d'un outil collectif de transformation du lait – Fromagerie de la vallée de Munster.
- La création, l'entretien et la gestion de la Maison du Fromage
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

C. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

D. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

E. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L 211-7 du code de l'environnement

COMPETENCES OPTIONNELLES

La communauté de communes de la vallée de Munster exerce, au lieu et place des communes, pour **la conduite d'actions d'intérêt communautaire**, les compétences relevant des groupes suivants :

1. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;
2. Action sociale d'intérêt communautaire : actions en faveur de la petite enfance, action en faveur de la jeunesse, actions en faveur des personnes en difficulté
3. Politique du logement et du cadre de vie
4. *Création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire*
5. Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
6. Création et gestion de maisons de service au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi N°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Ces explications apportées,

*Vu la décision du Conseil municipal de la Ville de Munster du 5 décembre 2017 de ne pas adopter les statuts de la CCVM prévoyant la prise de compétence assainissement,
Vu que par l'exercice de cette minorité de blocage, la Ville de Munster a donc mis fin au processus de révision statutaire,*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE RAPPORTER** la délibération du conseil communautaire du 25 octobre 2017 portant proposition de modification des statuts de la communauté.
- **D'ADOPTER** la modification statutaire ci-avant proposée.
- **DE SOLLICITER** l'avis des communes sur le projet de révision statutaire.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

Monsieur Pierre DISCHINGER fait part de son souhait de s'exprimer, avant ou après le vote. Le Président l'invite à s'exprimer avant que l'assemblée ne procède au vote de la révision statutaire.

« Monsieur Schickel, Mesdames et Messieurs

Ce soir Monsieur Schickel vous nous soumettez un vote de rattrapage, à savoir voter 8 compétences au lieu de 9 en supprimant l'assainissement. Cependant, cette décision va dépendre d'un amendement de loi hypothétique qui n'a pas encore eu l'aval du Parlement... alors que l'on pourrait très bien voter une compétence de plus, si on y avait été préparé.

Or ce vote a déjà eu lieu le 25 octobre. Ce soir, nous devons valider une autre option, ainsi que mon conseil municipal, 27 membres, qui doit à nouveau se rassembler. Ne pas accepter ce vote, c'est faire perdre à la comcom sa dotation annuelle de 180 000 €! Et sur plusieurs années.

Lors de ce vote (25/10) un vote comme les autres, Munster a voté contre la compétence d'assainissement.

Notre décision avait été murement réfléchie, et avait été validée à l'unanimité par mon CM le 5 décembre. De plus, vous étiez prévenu de la décision de Munster puisque depuis 2 ans, sachant que cette compétence deviendrait obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2018, j'ai demandé à plusieurs reprises une étude au sujet de cette attribution. Depuis, 2 ans, vous n'avez jamais donné suite à ma demande.

Ce n'est que 6 semaines plus tard (6/12) que vous sonniez l'alarme en nous accusant de perdre cette dotation par notre faute. Or c'était votre rôle de nous informer qu'il s'agissait d'un vote statutaire, et que Munster avait le pouvoir de blocage.

J'ose espérer, Monsieur Schickel que vous ne cherchiez pas à nous « tirer dans les pattes » mais que vous-même n'étiez pas au courant de la loi. J'ose l'espérer car nous sommes ici pour nous entraider et honorer au mieux notre rôle au service des habitants.

Votre politique : de « ne rien faire, c'est l'idéal » continue de nuire à la vallée et à sa population. Beaucoup d'opportunités, de subventions non saisies, comme l'assainissement, le PLUI, les communes nouvelles etc... auraient pu profiter à l'ensemble des habitants.

Un Président a le devoir de développer la communauté de communes en sachant accueillir des nouvelles lois et leurs subventions, pour en faire profiter la vallée dans son ensemble. Mais à force d'attendre que les lois deviennent obligatoires, nous avons le dos au mur. Vous faites stagner la vallée et augmenter les impôts.

Alors qu'un Président doit avoir une vision d'avenir et être une force de propositions pour les communes.

Monsieur Schickel, vous êtes un frein à toutes propositions qui pourraient faire avancer la Vallée et ce soir en est une flagrante démonstration !

Pierre Dischinger – 20/12/2017 »

Monsieur le Président indique que le vote d'aujourd'hui a pour objet de trouver une solution à la situation délicate dans laquelle la Ville de Munster a mise l'intercommunalité en refusant la prise de compétence assainissement. Venir vouloir faire la leçon au conseil communautaire dans ce contexte lui paraît indigne et paradoxal. En votant ce périmètre réduit de

compétences, la DGF bonifiée de 185 000 € devrait être acquise à l'intercommunalité par la loi de finances qui sera votée à la toute fin d'année 2017.

Il estime aussi que la Ville de Munster, avec des services aussi étoffés que les siens, ne pouvait ignorer qu'il disposait d'une minorité de blocage. Il rappelle que le Président d'intercommunalité doit gérer la volonté de 16 communes et trouver un consensus qui permette à tout le territoire d'avancer. Cette recherche du consensus implique quelque fois de ne pas suivre la volonté de ville centre.

Au niveau de l'assainissement, compte tenu des efforts de l'ensemble des services communaux, intercommunaux, de l'assistance des services du Trésor Public, il était possible d'être opérationnel au mois de janvier 2018. De plus, les services préfectoraux avaient accepté le principe d'un conventionnement possible pour des prestations de services dans ce domaine entre les communes et l'intercommunalité pour une phase transitoire. Il rappelle également que le 6 décembre 2017, en conseil communautaire, l'intégralité des conseillers communautaires, y compris ceux de Munster, ont validé le budget assainissement 2018 pour un exercice plein et entier par l'intercommunalité de cette compétence au 1^{er} janvier 2018.

Il rappelle que les textes législatifs évoluent beaucoup et qu'il est difficile pour les collectivités d'envisager des perspectives à long terme dans un tel climat d'incertitude : fin de la taxe d'habitation, l'annonce récente du Premier Ministre du report de l'obligation pour les intercommunalités d'exercer la compétence eau à 2026 au lieu de 2020 initialement... Aussi toute décision prématurée pourrait être lourde de conséquences.

Monsieur le Président rappelle qu'il est très soucieux des finances communautaires et que malgré la baisse des dotations d'Etat et des subventions de nos partenaires, la CCVM n'a été amené à faire qu'une hausse de ces taux de 5% en 2015, alors que la Ville de Munster a acté deux hausses successives de 5% en 2015 et 2016.

Le Président regrette que son deuxième Vice-président, en pleine séance publique de conseil communautaire, l'attaque de manière personnelle sur son action et celle du conseil communautaire alors que son seul objectif à la tête de l'intercommunalité est de réaliser un développement concerté du territoire en accord avec les volontés exprimées par la majorité des communes. Attaquer ainsi publiquement le Président et le travail communautaire alors qu'il est membre de l'exécutif n'est pas tolérable et enfreint toutes les règles de respect de la vie démocratique de notre assemblée.

Monsieur Jean-François WOLLBRETT souhaite que l'année 2018 soit marquée par un travail commun et un meilleur dialogue entre les membres, il est conscient que le contexte législatif évolue de manière incertaine et qu'il ne faut donc pas prendre de décision prématurée mais il est indispensable de réaliser les travaux préparatoires afin d'être prêt si la décision était prise de mettre en œuvre une décision. Il regrette que le schéma de mutualisation n'ait pas été élaboré au niveau de la CCVM, c'est une opportunité de dialogue qui n'a pas été saisie.

Monsieur Pierre GSELL trouve le comportement du deuxième Vice-président, Monsieur Pierre DISCHINGER, totalement inapproprié. Il rappelle que la prise de compétence eau a fait l'objet de nombreuses discussions et que la majorité des communes rurales a fait part de son attachement à cette ressource précieuse et de son souhait de conserver sa gestion au niveau communal. En ce qui concerne le PLUI, là également la majorité des communes a exprimé son souhait de conserver la planification au niveau communal. Le président s'efforce

dans ses fonctions de respecter les volontés communales. Pour ce qui est de la compétence assainissement, un consensus large s'est dégagé pour que la CCVM devienne compétente en la matière, d'autant plus qu'elle exerce déjà une partie de la compétence. Les communes rurales ont quasiment toutes adopté les statuts modifiés avec la compétence assainissement et tous les services communaux y compris Munster ont collaboré dans les travaux nécessaires à la prise de compétence au 1^{er} janvier 2018. Monsieur Pierre GSELL déplore le comportement du deuxième Vice-président, d'autres membres de l'assemblée, notamment Messieurs BURGARD, KLEIN, RUHLMANN et OBERLIN partagent cette position.

Monsieur Norbert SCHICKEL fait part à l'assemblée de sa volonté pour le futur de continuer à travailler dans l'intérêt du territoire et dans le respect des volontés exprimées par la majorité des communes membres.

Monsieur Jean-François WOLLBRETT souhaite revenir sur le versement des fonds de concours et rappelle que la CCVM n'a pas collaboré immédiatement, beaucoup d'interventions, de relances menées par la Ville de Munster ont été nécessaires pour que la CCVM procède au versement des fonds de concours.

Monsieur Christian CIOI, premier Vice-président, invite l'assemblée à témoigner son soutien au Président Norbert SCHICKEL, qui vient de faire l'objet d'une attaque personnelle inappropriée alors qu'il exerce ses fonctions de Président dans le respect de la majorité exprimée au sein de l'assemblée communautaire. Une grande partie de l'assemblée témoigne de sa confiance au Président en l'applaudissant.

3.2. Définition de la voirie d'intérêt communautaire

Point présenté par Norbert SCHICKEL, Président

A l'occasion du conseil communautaire du 6 décembre 2017, l'assemblée avait procédé à la définition de l'intérêt communautaire en matière de voirie en y intégrant des conditions suspensives compte tenu des amendements en cours de discussion au Parlement sur le nombre de compétences à exercer au 1^{er} janvier 2018 pour être éligible à la DGF bonifiée. Toutefois, compte tenu du nouveau projet de modification statutaire rendu nécessaire suite à l'exercice de la minorité de blocage par la Ville de Munster, la compétence voirie d'intérêt communautaire s'exercera à compter du 1^{er} janvier 2018 de manière pleine et entière.

Il conviendra que la CLECT se prononce dans un délai de 9 mois sur les transferts de charges afférents à la voirie d'intérêt communautaire.

Il est rappelé que l'intérêt communautaire définit la ligne de partage entre ce qui relève de la compétence des communes d'une part et de l'intercommunalité d'autre part.

Est reconnu d'intérêt communautaire en matière de voirie :

- Desserte des équipements communautaires : Création, amélioration, entretien des voies existantes et futures permettant la desserte exclusive des équipements d'intérêt communautaire à partir des voies existantes
- Parc de stationnement d'intérêt communautaire :
 - La communauté est compétente pour assurer la création, l'amélioration et l'entretien des parcs de stationnement qui favorise la multi-modalité grâce à une interconnexion avec d'autres modes de transport, et notamment les transports en commun en site propre afin d'inciter à une utilisation accrue des modes de déplacements alternatifs à la

- voiture individuelle (parking de la gare de Munster, Metzeral, projet à Wihr au Val au niveau de la gare...)
- Aire de covoiturage
 - Voirie située à l'intérieur du périmètre d'intervention du Syndicat mixte d'aménagement de la Montagne Tanet – Gaschney – Schnepfenried : toutes les voies communales classées (chemins, rue, place et ouvrage d'art) affectées à la circulation automobile
 - Création, gestion et entretien des itinéraires cyclables prévus au schéma départemental des itinéraires cyclables

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE RAPPORTER** la délibération du Conseil Communautaire du 6 décembre 2017 sur la définition de l'intérêt communautaire pour la voirie qui prévoyait des conditions suspensives.
- **D'ACTER** la définition de l'intérêt communautaire pour la voirie comme précisé ci-dessus.
- **DE PRECISER** que les voiries seront mises à disposition gracieusement de la CCVM et qu'un règlement d'intervention de la voirie d'intérêt communautaire devra être rédigé.
- **DE MANDATER** la CLECT afin qu'elle réalise l'évaluation des charges et des recettes à transférer et qu'elle rende son rapport avant le 30.09.2018.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

3.3. Programme GERPLAN 2018

Point présenté par Pierre GSELL, Vice-président

Dans le cadre de la mise en œuvre du GERPLAN de la Vallée de Munster, le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur la programmation 2018 des actions communales et intercommunales qui seront soumises à l'appréciation du Conseil Départemental, partenaire financier principal de l'opération.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le programme Gerplan 2018.

POINT 4 – FINANCES

4.1. Décision modificative n°8 du budget Général 2017

Point présenté par Norbert SCHICKEL, Président

La communauté de communes a été destinataire de la notification officielle d'attribution de subvention au titre du FSIL- contrat de ruralité 2017 pour l'opération déploiement des points d'apport volontaire sur le territoire. Une subvention de 90 000 € nous a été attribuée alors que nous n'avions inscrit au budget qu'une subvention de 30 000 €, il est donc possible d'inscrire 60 000 € en recettes.

Les recettes encaissées au titre du mois de décembre 2017 au niveau de la fiscalité sont plus importantes que programmées, les crédits sont donc réajustés en conséquence.

Au niveau de la taxe de séjour, compte tenu du logiciel mis en place, la CCVM va être en mesure de procéder, de manière assez fiable, aux rattachements des produits sur l'exercice 2017 (+50 000 €). Aussi, le compte administratif 2017, au niveau de la taxe de séjour retracera 5 trimestres de taxe de séjour. En tout état de cause, la mise en place du nouveau logiciel et l'implication du personnel en charge du suivi du dossier nous a permis un gain minimum de 20% de recettes supplémentaires de taxe de séjour. Compte tenu des recettes nouvelles, des ajustements en dépenses sont réalisés.

Investissement Recette : +60 000 € (Chapitre 13 – Subvention)

Investissement Dépense : +60 000 €

Chapitre 204 – subvention d'équipement versée : + 20 000 €

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : + 40 000 €

Fonctionnement Recette : + 118 950 €

Chapitre 70 – Produits de services du domaine : + 5 000 €

Chapitre 73 – Impôts et taxes : + 113 950 €

Fonctionnement Dépense : + 118 950 €

Chapitre 011 – Charges à caractère général : + 25 250 €

Chapitre 012 – Charges de personnel : + 15 000 €

Chapitre 014 – Atténuation de produits : + 11 000 €

Chapitre 022 – Dépenses imprévues : + 67 700 €

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE VALIDER** la décision modificative N°8 du budget Général 2017.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

4.2. Assujettissement à la TVA du budget annexe assainissement 2018

Point présenté par Norbert SCHICKEL, Président

Au regard de la prise de compétence globale assainissement au 1^{er} janvier 2018 par l'intercommunalité, il a été proposé au conseil communautaire dans sa réunion du 6 décembre 2017 d'assujettir le budget assainissement 2018 à la TVA. Cette délibération a été prise à l'unanimité.

Toutefois, dans la mesure où le conseil municipal de la Ville de Munster s'est exprimé le 5 décembre 2017 contre la révision statutaire qui prévoyait la prise de compétence assainissement par l'intercommunalité mettant ainsi en œuvre sa minorité de blocage, compte tenu des enjeux financiers en jeu, il convient de rapporter la délibération du 6 décembre et de préciser que le budget assainissement de la CCVM 2018 ne sera pas assujetti à la TVA.

Ces explications apportées,

Vu la décision du Conseil municipal de la Ville de Munster du 5 décembre 2017 de ne pas adopter les statuts de la CCVM prévoyant la prise de compétence assainissement

Vu que par l'exercice de cette minorité de blocage, la Ville de Munster a donc mis fin au processus de révision statutaire

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE RAPPORTER** la délibération du CC du 6 décembre 2017 qui prévoyait l'assujettissement à la TVA.
- **DE PRECISER** que le budget assainissement 2018 n'est pas assujetti à la TVA.

4.3. Ouverture des crédits budgétaires 2018 des budgets

Point présenté par Norbert SCHICKEL, Président

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette ouverture de crédits pourra ainsi permettre à la CCVM de faire face à une dépense d'investissement nécessaire et/ou imprévue. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Le tableau ci-dessous présente les crédits d'investissement ouverts en 2017 sur les différents budgets hors dette et opérations d'ordre, et l'autorisation donnée pour 2018 :

| | Crédits investissement ouverts en 2017 | Autorisation crédits 2018 avant vote du budget : au max. 25% crédits 2017 |
|--------------------------|--|---|
| Budget Général | 3 440 098,00 € | 62 000 € |
| Budget Centre nautique | 274 634,00 € | 33 000 € |
| Budget Maison du Fromage | 73 818 € | 10 000 € |
| Budget Chaufferie | 42 451 € | 2 000 € |

Affectation des crédits :**Budget général 2018**

| Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles | | 2 000 € | Fonction |
|---|--|-----------------|-----------------|
| article 2051 | concessions et droits similaires | 2 000 € | 020 |
| Chapitre 204 – Subventions d'équipement | | 18 000 € | |
| article 20421 | Biens mobiliers, matériel et études (OCM) | 3 000 € | 90 |
| article 2041411 | Subvention communes du GFP | 5 000 € | 020 |
| article 2041412 | Subvention communes du GFP | 10 000 € | 020 |
| Chapitre 21 - Immobilisations corporelles | | 42 000€ | |
| article 21318 | Immeuble de rapport (Multi-accueils) | 5 000 € | 64 |
| | Immeuble de rapport (MDS) | 5 000 € | 020 |
| | Immeuble de rapport (ECSG) | 5 000 € | 314 |
| | Immeuble de rapport (Centre de Valorisation) | 5 000 € | 812 |
| article 2183 | Matériel de bureau et informatique (MDS) | 2 000 € | 020 |
| article 2188 | Autres immobilisations corporelles (MDS) | 5 000 € | 020 |
| | Autres immobilisations corporelles (Déchets) | 5 000 € | 812 |
| | Autres immobilisations corporelles (Multi-accueil) | 5 000 € | 64 |
| | Autres immobilisations corporelles (ECSG) | 5 000 € | 314 |
| Total autorisation de crédits - Budget général | | 62 000 € | |

Budget CNI

- Article 2051 : Concessions et droits similaires : 500 €
- Article 21318: Bâtiment : 10 000€
- Article 2183 : Matériel bureau et informatique : 1 000 €
- Article 2135 : Installations générales : 10 000 €
- Article 2184 : Mobilier : 1 500 €
- Article 2188 : Autres immobilisations corporelles : 10 000 €

Budget Maison du Fromage

- Article 2132 : Immeuble de rapport : 5 000 €
- Article 2135 : Installations générales : 5 000 €

Budget Chaufferie :

- Article 2181 : Installations générales : 2 000 €

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'AUTORISER** le paiement des dépenses d'investissement dans la limite maximale du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
- **DE S'ENGAGER** à reprendre les crédits ouverts par anticipation au budget primitif de la collectivité.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

4.4. Espace Culturel Saint-Grégoire – Convention avec Terre des Mondes
Point présenté par Norbert SCHICKEL, Président

Dans le cadre de la saison 2017/2018 de l'Espace Culturel Saint-Grégoire, il y a lieu de signer la convention avec Terre des Mondes pour les six ciné-conférences suivantes :

| Date | Thèmes | Montant |
|----------|------------------------------|--|
| 12/10/17 | Îles de Bretagne | Montant minimum garanti : 527,50 €TTC Si seuil atteint : CCVM 25% des recettes +reversement 75% à Terre des Mondes |
| 16/11/17 | Roma | idem |
| 21/12/17 | Le Mékong | idem |
| 22/02/18 | Splendeurs des lacs italiens | idem |
| 22/03/18 | Transsibérien II | idem |
| 12/04/18 | Les Pyrénées | idem |

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'AUTORISER** le Président ou la Vice-Présidente en charge de la Culture à signer cette convention.
- **DE CHARGER** le Président ou la Vice-Présidente en charge de la Culture de réaliser toutes formalités utiles.

4.5. Attribution du marché Point-à-temps – entretien de la voirie
Point présenté par Daniel FURTH, Vice-président

Dans une optique de mutualisation, la CCVM a porté une consultation dans le cadre d'un groupement de commandes. Ce groupement réunit 15 communes du territoire et la CCVM.

Une consultation a été lancée en vue de l'attribution d'un accord cadre à bons de commande mono attributaire pour une durée de 2 ans.

Chaque membre du groupement dispose d'un marché pour ses besoins propres.

Ces explications apportées,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu l'avis de la commission technique du 15 décembre 2017,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** le marché d'entretien de la voirie pour les besoins de la CCVM à l'entreprise Tradec pour un montant maximum de 80 000 € HT sur la durée du marché pour les besoins de la CCVM.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

POINT 5 – DIVERS

Remerciant ses collègues pour les votes et la confiance témoignée, le Président annonce de nouvelles dates pour les prochaines réunions

24 janvier 2018 : Bureau

31 janvier 2018 : Conseil communautaire

21 février 2018 : Bureau

28 février 2018 : Conseil communautaire : Comptes administratifs 2017 et DOB

4 avril 2018 : Bureau

11 avril 2018 : Conseil communautaire : Budgets primitifs 2018 et vote des taux d'imposition 2018

salle Albert Schweitzer de la Maison des Services.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 heures 15.

